

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 février 2013

POINT XI.3-3^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 4 février 2013 : compte-rendu de la commission de la pédagogie du 29 janvier 2013 : offre de formation - rentrée 2013 : demande d'habilitation pour la Capacité d'Allergologie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : l'habilitation pour la Capacité d'Allergologie.

Dijon, le 1^{er} mars 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J : Tableau « Offre de formation rentrée 2013 »

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 4 mars 2013

Extrait publié sur le site internet de l'établissement le : 4 mars 2013

OFFRE DE FORMATION RENTREE 2013

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE DU MARDI 29 JANVIER 2013 CEVU DU LUNDI 4 FEVRIER 2013

| INTITULÉ | PORTEUR DU PROJET | OBJET DE LA DEMANDE | AVIS DE LA CP | AVIS DU CÉVU |
|-------------------------|-------------------|---|------------------|------------------|
| CAPACITE d'Allergologie | UFR Pharmacie | Renouvellement de la demande d'habilitation | FAVORABLE | FAVORABLE |